



LE PACÔMIEN



Journal municipal

juin 2009

Vol. 14 No 12

MESSAGE DU MAIRE

La Fête nationale du Québec sera à nouveau célébrée cette année à Saint-Pacôme. Vous trouverez la programmation complète dans ce journal. Les festivités débiteront le 23 juin par un souper hot-dogs, le feu de joie et le spectacle qui mettra en vedette Gratien Landry et Ghislain Lavoie sur le site de la Station plein air.

Le troisième Défi Marylise Lévesque se tiendra le lendemain en avant-midi. Cette activité de participation permettra aux marcheurs et aux coureurs d'amasser des fonds pour appuyer notre représentante dans ses compétitions internationales. Au programme : une marche de cinq kilomètres, une course d'un kilomètre pour les enfants de 7 à 12 ans, une course de cinq kilomètres et une autre de 10 kilomètres. Le premier départ se fera à 10h00 près du Centre municipal.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal de Saint-Pacôme et à la Caisse populaire de la Rivière Ouelle. Il est également possible de s'inscrire le matin même en se présentant à l'avance. L'an dernier, les activités entourant le Défi Marylise Lévesque avaient permis de verser plus de 5 500 \$ à la judoka.

Toute la population est aussi invitée à se joindre aux participants du Défi et à célébrer la Fête nationale du Québec pendant le dîner lasagne et salade césar. Les cartes sont en vente au bureau municipal jusqu'au 19 juin au coût de 10 \$ par adulte, 6 \$ pour les 6 à 12 ans et gratuit pour les 5 ans et moins.

Autre nouveauté, la tombola qui se tiendra le 24 juin en après-midi sur le terrain situé entre l'église et le Centre municipal. Ce rendez-vous familial permettra aux jeunes de mesurer leur habileté dans des jeux d'adresses tout en s'amusant et en profitant des premières journées de vacances.

Le t-shirt promotionnel est arrivé!

Un autre moyen de supporter Marylise est de vous procurez dès maintenant le t-shirt promotionnel du Défi Marylise Lévesque. Le t-shirt est vendu 10 \$ l'unité et on peut notamment en trouver au bureau municipal. Les participants au Défi Marylise Lévesque se verront offrir un rabais sur le même t-shirt. Faites vite car les quantités sont limitées!

Appel aux bénévoles

La réalisation de ces activités ne pourrait se faire sans la contribution de bénévoles. Le comité organisateur, qui regroupe plusieurs bénévoles et organismes locaux, travaille depuis quelques mois à vous offrir de bons moments. Nous avons cependant besoin de bénévoles les 23 et 24 juin pour la décoration, le service des repas, la vaisselle et pour assurer la sécurité et la signalisation pendant le Défi Marylise Lévesque. Si vous avez quelques heures à donner, veuillez contacter dès maintenant M. René Bélanger au bureau municipal au 418-852-2356 ou à develop-stpacome@bellnet.ca. Merci pour votre appui!

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00



Troisième Défi Marylise Lévesque

Le troisième Défi Marylise Lévesque se tiendra le mercredi 24 juin prochain à Saint-Pacôme. Cette activité de participation permettra aux marcheurs et aux coureurs d'amasser des fonds pour appuyer la judoka, Marylise Lévesque, dans ses compétitions internationales.

Au programme de ce troisième défi: une marche de cinq kilomètres, une course d'un kilomètre pour les enfants de 7 à 12 ans, une course de cinq kilomètres et une autre de 10 kilomètres. Le premier départ se fera à 10h00 près du Centre municipal de Saint-Pacôme. « Nous convions les citoyens de Saint-Pacôme et de la région à exprimer leur fierté et leur appui à Marylise Lévesque, première athlète olympique du Kamouraska », de souligner le maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque.

Les participants emprunteront les rues suivantes: Fortier, Caron, Alexandre, André-Gagnon, Côte-des-Chats, Chamberland, Pelletier et la route 230 jusqu'à la boucherie Gaston Dubé. Puis, les participants retourneront vers le village sur la route 230 jusqu'à la rue Desjardins et, de là, ils reprendront les rues Alexandre, Caron et Fortier pour atteindre le Centre municipal. Nous invitons bien sûr les résidents de ces rues à sortir pour encourager les marcheurs et les coureurs.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal de Saint-Pacôme et au siège social de la Caisse populaire de la Rivière Ouelle à Saint-Pacôme. La tenue de cette activité est rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, la Caisse populaire de la Rivière Ouelle, Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre, notaires et CHOX-FM. L'an dernier, les activités entourant le Défi Marylise Lévesque avaient permis de verser plus de 5 500 \$ à la judoka.

Fête nationale

Le Défi Marylise Lévesque est intégré à la programmation de la Fête nationale du Québec à Saint-Pacôme. Outre le défi, les festivités seront marquées par le feu de joie, les spectacles de Gratien Landry et de Ghislain Lavoie, un repas communautaire et des activités familiales. Consultez la programmation complète dans ce journal!



Paul Crête
Montmagny / L'Islet
Kamouraska / Rivière-
du-Loup
5, rue Iberville,
Rivière-du-Loup
G5R 1G5
(418) 868-1280

MERCI À NOS COMMANDITAIRES

Municipalité de Saint-Pacôme
PME Inter Notaires
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle
Groupe Dynaco
CHOX-FM
Roland et Frères
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Mouvement national des Québécoises et québécois
Claude Béchar, Député de Kamouraska-Témiscouata
Chevrons Dionne

Clinique Chiropratique la Pocatière
Club Optimiste de Saint-Pacôme
Épicerie Gilbert Royer
Familiaprix Blanchet, St-Hilaire et Rivard
Garage Richard et Guy Chamberland
Paul Crête, député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Riv-du-Loup
Perlite Canada
Studios Sigma
Uniprix Jacques Arsenault & Éric Couillard
Kamouraska Chrysler
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant
Pharmacie Bernier, Cloutier et Lévesque

Sécurité routière

Le Comité de vigilance pour la sécurité routière de Saint-Pacôme a sensibilisé les usagers de la route à l'importance de respecter les traverses pour piétons.

Plus de 400 usagers de la route ont été arrêtés brièvement le 4 juin dernier sur le boulevard Bégin pour recevoir un dépliant de sensibilisation.

Cette troisième opération en autant d'années a été rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, de la Sûreté du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Transport Québec.

Le Défi Marylise Lévesque en toute sécurité

Les usagers de la route sont invités à redoubler de prudence lors du Défi Marylise Lévesque qui se tiendra à Saint-Pacôme le mercredi 24 juin.

La circulation se fera en alternance de 10h00 à midi sur la route 230 entre le garage Richard et Guy Chamberland et la boucherie Gaston Dubé. Quelques rues municipales seront aussi empruntées par les marcheurs et coureurs.

Un plan de signalisation sera mis en application pendant le Défi Marylise Lévesque, mais la collaboration des usagers de la route demeure essentielle pour assurer la sécurité des participants.

Société de gestion de la rivière Ouelle

La période de pêche au saumon sur la rivière Ouelle se tient cette année du 15 juin au 31 août inclusivement, avec remise à l'eau obligatoire des grands saumons (63 cm et plus) entre le 15 et le 30 juin.

La pêche à la truite est désormais autorisée, mais uniquement dans les secteurs non contingentés. Le tarif est de 15 \$ + taxes (16,93\$) par perche, chaque jour et le permis de pêche au saumon est obligatoire. Aucun forfait n'est offert pour cette pêche.

Quelques activités sont prévues cette année. Il y aura deux journées spéciales, soit la journée de la relève (4 juillet) et la journée de la femme (5 juillet). Le souper bénéfique sera de retour le vendredi 14 août à 18h00 à la salle communautaire Albert-Royer (Club de golf), avec prix du président, prix de présence et encan. Ce souper est d'une grande importance puisqu'il est la principale source de financement de l'organisme. Surveillez les médias locaux pour en savoir plus.

Le poste d'accueil, d'information et d'enregistrement de la SGRO est situé à la Station plein air. Pour plus d'informations, composez le 418-852-2430 ou consultez le www.st-pacome.ca/f_recre.html



Un nouveau plan de développement

Saint-Pacôme lance officiellement son plan de développement 2009-2014. Les autorités municipales et les membres du Comité de développement ont entériné le nouveau plan qui prévoit une quarantaine de mesures à instaurer pour permettre à la communauté de se développer harmonieusement au cours des prochaines années.

Les projets identifiés touchent particulièrement l'économie, le culturel, le communautaire, l'environnement et le tourisme. Parmi eux, notons la mise à jour de la politique familiale, le maintien des services de proximité, la préservation du patrimoine bâti et la consolidation du produit touristique.

Le plan de développement découle directement du forum «Ensemble, on peut» qui avait réuni, pendant toute la journée du 1er mars dernier, une cinquantaine de personnes. Pour la municipalité et le comité de développement, il était essentiel que la population puisse avoir l'opportunité de s'exprimer sur le contenu du plan de développement. Cette consultation a d'ailleurs permis de définir une vision de Saint-Pacôme en 2020.

Le forum «Ensemble, on peut» a été rendu possible grâce à la municipalité de Saint-Pacôme, au Comité de développement de Saint-Pacôme, à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle, au CLD Kamouraska, à la MRC de Kamouraska, à la SADC du Kamouraska, à l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme et aux Studios Sigma.

Vision de Saint-Pacôme en 2020

Fidèle à son histoire et à son patrimoine, Saint-Pacôme s'impose par sa beauté et sa qualité de vie. Le village est une source de fierté pour ses citoyens puisqu'il est naturellement associé à la santé et au plein air. Saint-Pacôme est devenu une destination touristique toutes saisons par excellence au Kamouraska, et ce, dans le respect de ses résidents et de l'environnement.

Agissant en complémentarité avec les autres municipalités de la MRC, Saint-Pacôme adhère aux principes de développement durable.

Son économie locale est forte et ses services de proximité sont réputés pour leur qualité. Grâce à l'engagement de citoyens de tous âges, la municipalité a su renouveler l'action communautaire, les activités sportives et le dynamisme culturel.

En 2020, Saint-Pacôme est un modèle de collectivité rurale et un village attractif où tous peuvent s'épanouir.

Les Défis Économiques 2009-2014

Objectifs	Actions	Responsable(s)	Degré de priorité	Échéance
Positionner Saint-Pacôme comme «Village Santé plein air»	<ul style="list-style-type: none">• Doter le village d'infrastructures et d'équipements• Promouvoir le concept (Publicité, Internet...)	Municipalité Comité de développement	Très élevé	En continu
Assurer la cohérence du développement économique locale	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un plan directeur de développement économique• Prévoir un arrimage avec la planification stratégique du Kamouraska, l'agrobiopole, PFNL...	Municipalité Comité de développement	Très élevé	Automne 2010

Favoriser et valoriser la participation citoyenne	Développer un guide du bénévolat et de l'engagement communautaire	Comité Village en santé Organismes	Très élevé	2010
Maintenir et développer des services de proximité en fonction des besoins de la population	Développer des incitatifs et améliorer les pacos\$	Comité de développement Gens d'affaires	Très élevé	2009
	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins Créer un lieu de mise en valeur de la production locale et régionale 	Comité de développement Gens d'affaires	Élevé	En continu
Faciliter l'accès à la propriété	Bilan et révision de l'actuel programme d'accès à la propriété	Municipalité Partenaires locaux	Élevé	2009
	Développer une diversité de sites de construction résidentielle	Municipalité	Élevé	En continu

Dans le prochain Pacômien, les Défis communautaires et culturels 2009-2014

Prix Action municipale et famille Un hommage à Carmelle Fortin

La conseillère municipale de Saint-Pacôme, Mme Carmelle Fortin, reçoit un prix pour son engagement auprès des familles de sa municipalité. Le Carrefour action municipale et famille lui a décerné le prix Pierre-Gingras à l'occasion de son colloque provincial annuel qui se tenait récemment à Amos.

Madame Fortin est reconnue pour ses nombreuses implications dans les activités intergénérationnelles ou touchant la famille. Cette femme a participé, entre autres, à l'élaboration de la politique familiale municipale. Elle est membre du Comité Village en santé, préside le Club des 50 ans et plus et est administratrice des Habitations Saint-Pacôme, un organisme qui ouvrira prochainement une résidence pour aînés.

Le jury a particulièrement été touché par son rôle de présidente du Comité d'action contre la pauvreté. L'engagement de madame Fortin permet de réduire les inégalités sociales en favorisant la redistribution de la richesse auprès des plus démunis de Saint-Pacôme. Cet exemple de solidarité et d'engagement citoyen contribue grandement à l'amélioration de la qualité de vie des familles.

Le prix porte le nom de Pierre Gingras en l'honneur de celui qui a été conseiller et maire de Blainville de 1991 à 2005, membre du conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille de 1994 à 2005 et premier président du Carrefour suite à son incorporation en 2001.



Merci!

A ceux et celles qui ont crû dans le projet **Son et Lumière 2009**, à ceux et celles qui y ont décelé un message d'espérance, à ceux et celles qui ont vaillamment et sans relâche donné temps et talent, MERCI!

S. Madeleine

Les Habitations Saint-Pacôme

La résidence pour aînés de Saint-Pacôme, située sur la rue Martin, accueillera bientôt ses locataires et, avis aux personnes intéressées, il reste encore quelques places de disponible.

Dans ce nouvel immeuble, les gens pourront bénéficier des services de repas (dîner et souper), d'entretien ménager et de buanderie. Des espaces communs sont prévus à cet effet. On retrouvera également les installations nécessaires à la coiffure ainsi qu'une salle à dîner chaleureuse afin d'accueillir les résidents et, à l'occasion, des membres de leurs familles. Les coûts de location, incluant tous les services, sont établis à 971 \$ par mois pour une personne seule pour un logement complet d'une chambre à coucher. Les couples devront déboursier 1 268 \$. De plus, les personnes ayant des revenus modestes pourront bénéficier du programme de supplément au loyer pouvant atteindre une aide mensuelle de près de 300 \$.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'agent de développement de la municipalité de Saint-Pacôme, M. René Bélanger, au 418-852-2356.

Programme de subvention pour les petits patrimoines Date limite le 25 juin 2009

Ce programme permettra aux propriétaires de petits patrimoines d'obtenir des subventions pour la restauration et la mise en valeur de leurs bâtiments ou ornements de paysage. Le programme peut financer jusqu'au 2/3 du coût des travaux, l'autre tiers étant fourni par le propriétaire. Par exemple, un propriétaire qui investit 1 000 \$ pourrait recevoir 2 000 \$ de subvention.

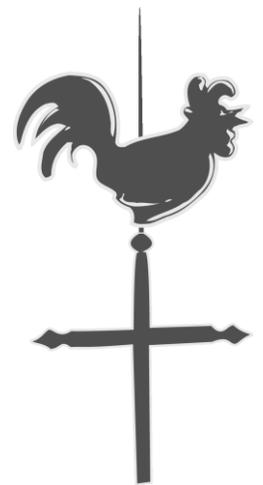
Onze municipalités du Kamouraska y participent. Il s'agit de Kamouraska, La Pocatière, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Gabriel, Saint-Germain, Sainte-Hélène, Saint-Pacôme et Saint-Pascal.

Par « petit patrimoine » on entend les petits bâtiments secondaires construits avant 1950 dont la fonction est autre que résidentielle. Par exemple, les laiteries, fours à pains, fournils... ainsi que les ornements de paysages tels les croix de chemins et les calvaires. Pour être admissibles, les petits patrimoines doivent être visibles à partir d'une rue ou d'un chemin principal. Seuls les travaux de réparation et de restauration des composantes d'origine sont admissibles. Ils peuvent toucher les fondations, les revêtements des murs, le recouvrement de la toiture, les portes et les fenêtres.

La date de tombée pour présenter une demande est le 25 juin 2009. Pour faire une demande, il faut d'abord s'adresser à la MRC pour vérifier son admissibilité et, ensuite, fournir une liste des travaux, un estimé des coûts et des photos. Les demandes seront analysées par un comité de sélection.

La mise en œuvre du programme est une collaboration de la MRC de Kamouraska, de Ruralys et des partenaires financiers suivants : M. Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, le CLD du Kamouraska et l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Pour informations : Jeanne Maguire, MRC de Kamouraska 492-1660 poste 242 ou par courriel vap.mrc@kamouraska.com



Capsule verte

Après votre partie de golf, frottez la tête de vos bâtons avec un chiffon doux et quelques gouttes d'huile pour bébé. Ils brilleront comme des neufs...

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 mai 2009

139.05.09 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 249 DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de relocaliser la bibliothèque municipale dans l'immeuble du 201, boulevard Bégin;

ATTENDU QUE cela nous permettra de relocaliser le local des jeunes dans le local qui est présentement occupé par la bibliothèque;

ATTENDU QUE cela nous permettra de relocaliser le Cercle de Fermières dans le local actuellement occupé par la maison des jeunes;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été présentée dans le cadre du programme « d'Aide aux immobilisations »;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu la confirmation de la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en date du 12 février 2009, afin de permettre de relocaliser la bibliothèque municipale, de faire l'acquisition d'un immeuble (201, boulevard Bégin) et la réalisation de travaux de restauration;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de trois cent trente mille trois cent dollars (330 300,00 \$) dans l'attente de la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition de l'immeuble du 201, boulevard Bégin pour relocaliser la bibliothèque municipale et la réalisation de travaux de restauration. Tel que prévu à l'estimé du projet déposé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et selon le rapport d'expertise préparé par M. Alfred Pelletier, architecte.

ARTICLE 3

Afin de réaliser les acquisitions et travaux décrits à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser la somme de quatre cent huit mille cent dollars (408 100,00\$). Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter trois cent trente mille trois cent dollars (330 300,00 \$)

correspondant à la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et un montant de soixante sept mille huit cent dollars (67 800,00 \$) correspondant à la partie de la Municipalité pour une période de dix (10) ans. Le solde de dix mille dollars (10 000,00 \$) nous est accordé par le Pacte rural.

ARTICLE 4

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles en s'appropriant chaque année la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conformément à la convention intervenue entre la ministre de la culture, des Communications et de la Condition féminine et la Municipalité de Saint-Pacôme, signé le 14 avril 2009 par la municipalité et le 24 avril 2009 par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

140.05.09 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2009-2014

ATTENDU QUE le plan de développement de la Municipalité de Saint-Pacôme vient à échéance;

ATTENDU la tenue du forum « Ensemble on peut » le 1^{er} mars dernier;

ATTENDU QUE le comité de développement nous recommande l'adoption du plan de développement 2009-2014 et du projet de vision de Saint-Pacôme en 2020;

ATTENDU QUE le comité de développement entend s'associer à la municipalité pour procéder au lancement officiel du plan de développement le 2 juin prochain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le plan de développement 2009-2014 et le projet de vision 2020 présenté par le comité de développement soient adoptés tel que présentés.

103.04.09 AJOUTER LA ZONE MIA20 AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété à la réunion spéciale du 15 novembre 2004 par la résolution 359.11.04;

ATTENDU QUE la zone Mia20 doit être ajoutée au programme d'accès à la propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des

membres présents d'ajouter la zone Mia20 à l'exemption de la taxe foncière pendant 5 ans.

142.05.09 ENGAGEMENT DU PERSONNEL DU TERRAIN DE JEUX 2009

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le terrain de jeux 2009 :

Coordonateur	
Samuel Gagnon	367,50 \$/semaine
Animateurs(trices)	
Christine Lavoie	315,00 \$/semaine
Andrée-Anne Charest	315,00 \$/semaine
Myriam Charest	315,00 \$/semaine
Marie-Pier Lévesque	315,00 \$/semaine
Accompagnatrice	
Laurie Lévesque	332,50 \$/semaine
Aide-animateur(trice)	
Jiny Vincent	110,00 \$/semaine

143.05.09 APPROBATION DES VACANCES 2009 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les dates de vacances de chacun des employés suivants, la Municipalité se réservant le droit de demander un déplacement de vacances en cas de nécessité :

Hélène Lévesque :	21 au 27 juin 2009
	09 au 22 août 2009
Manon Lévesque	26 juil. au 08 août 2009
René Bélanger	19 juil. au 01 août 2009
	23 au 29 août 2009
Jean-Pierre Lévesque	10 au 23 mai 2009
	02 au 15 août 2009
Richard Ruest	21 au 27 juin 2009
	12 au 25 juillet 2009, 27 sept. au 03 oct. 2009
Claude Paradis	10 au 16 mai 2009
	23 au 29 août 2009, 18 au 24 octobre 2009

144.05.09 CORRECTION À LA RÉSOLUTION 061.03.09 –PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE – RUE PLOURDE ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la résolution;

ATTENTU QUE la date pour le délai de cautionnement aurait dû se lire 24 avril et non le 24 mai;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que cette résolution soit modifiée.

107.04.09 COMITÉ DE VIGILANCE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE COLLABORATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la sécurité routière fait partie intégrante du plan d'action de la politique familiale;

ATTENDU QUE le Comité de vigilance pour la sécurité routière est prêt à collaborer avec la municipalité de Saint-Pacôme pour tenir une activité de sensibilisation à l'intersection de la route 230 et de la rue de la Pruchière le jeudi 4 juin 2009 entre 16h00 et 17h30;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de demander l'autorisation du ministère des Transports et la collaboration de la Sûreté du Québec pour utiliser de façon sécuritaire l'intersection de la route 230 et de la rue de la Pruchière le jeudi 4 juin 2009 entre 16h00 et 17h30.

**108.04.09 DÉFI
MARYLISE-LÉVESQUE – DEMANDE
D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS ET DE COLLABORATION DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Fête nationale du Québec et la Municipalité de Saint-Pacôme tiendront le troisième Défi Marylise-Lévesque le mercredi 24 juin prochain;

ATTENDU QUE les marcheurs et les coureurs participants devront emprunter la route 230 sur une partie du parcours;

ATTENDU QUE cette activité permettra de soutenir la judoka Marylise Lévesque dans ses compétitions internationales;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de demander l'autorisation du ministère des Transports et la collaboration de la Sûreté du Québec pour utiliser de façon sécuritaire une portion de la route 230 pour tenir le Défi Marylise-Lévesque le 24 juin prochain.

**109.04.09 APPUI À LA
COMMISSION JEUNESSE DU BAS-SAINT-
LAURENT AFIN D'INTERDIRE
L'INSTALLATION D'ÉMETTEURS DE SONS
HAUTE FRÉQUENCE DE TYPE
« MOSQUITOS » OU « BEETHOVEN » SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU BAS-
SAINT-LAURENT**

ATTENDU la demande de la Commission Jeunesse du Bas-Saint-Laurent de sensibiliser les élu(e)s municipaux afin d'interdire l'installation d'émetteurs de sons haute fréquence de type « mosquitos » ou « beethoven » sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'à la connaissance de la documentation reçue, les membres du conseil s'inquiètent des dangers et du caractère hautement discriminatoire d'installation de tels dispositifs d'émetteurs de sons à très haute fréquence visant les oreilles des personnes âgées de moins de 25 ans;

ATTENDU QU'à cela, s'ajoutent aussi des appréhensions que d'autres avancements technologiques et/ou numériques ultérieurs de ce genre pourraient discriminer d'autres segments de population-cible;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent conseil appuie dans ses démarches la Commission Jeunesse du Bas-Saint-Laurent visant l'interdiction d'installer de tels dispositifs de tout types d'émetteurs de sons à très haute fréquence;

QUE copie certifiée conforme de cette résolution soit acheminée à M. Bruno Paradis, président de la Commission Jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

**110.04.09 BPR GROUPE-
CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR SERVICES RENDUS CONCERNANT LE
PROJET : PROLONGEMENT RUE GARNEAU**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #10012588 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil pour services rendus concernant le projet de

prolongement de la rue Garneau au montant de quatre mille cent vingt-deux dollars et quarante-neuf cents (4 122,49 \$).

**111.04.09 BPR GROUPE-
CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR SERVICES RENDUS CONCERNANT LE
PROJET : MESURES DE CONTRÔLE DES
CRUES**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #13025375 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil pour services rendus concernant le projet de mesures de contrôle des crues au montant de six mille sept cent dix-neuf dollars et trente et une cents (6 719,31 \$).

**112.04.09 CHAMBRE DE
COMMERCE DE KAMOURASKA – L'ISLET –
RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE
MEMBRE POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre carte de membre pour l'année 2009-2010 au montant de cent trente-six dollars et quarante et une cents (136,41 \$).

**113.04.09 SADC DU
KAMOURASKA – RENOUVELLEMENT DU
MEMBERSHIP 2009-2010**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler la cotisation annuelle à la société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska pour l'année 2009-2010 au montant de trente dollars (30,00 \$).

**152.05.09 DEMANDE
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS
À LA PROPRIÉTÉ – MME AUDREY D'ANJOU
ET M. FRANK OUELLET**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Audrey D'Anjou et M. Frank Ouellet ont pris possession de la résidence sise au 29, Côte des Chats le 25 mars 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Audrey D'Anjou et M. Frank Ouellet au programme pacômien d'accès à la propriété.

**115.04.09 DEMANDE DE
COMMANDITE – SAINT-PACÔME SON ET
LUMIÈRE 2009**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une commandite de cent dollars (100,00 \$) à Saint-Pacôme Son & lumière.

**116.04.09 DEMANDE DE
DON – ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à la Polyvalente La Pocatière afin que des récompenses soient remises aux élèves pour souligner leur succès et leurs efforts soutenus lors du Gala Pléiade.

**117.04.09 DEMANDE DE
DON – L'ARC-EN-CIEL DU COEUR**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M.

Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à l'Arc-en-Ciel du Cœur.

**118.04.09 DEMANDE DE
DON – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de Gymnastique Gymagine Inc.

**119.04.09 DEMANDE DE
DON – DÉFI MARYLISE-LÉVESQUE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer au coût de fabrication des chandails du Défi Marylise-Lévesque au montant de cinq cent dollars (500,00 \$).

**120.04.09 TOURNOI DE
GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DE
L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire deux (2) personnes au tournoi de golf de La Fondation de Notre-Dame-de-Fatima Inc. qui se tiendra le samedi 6 juin 2009. Le total de l'inscription est de cent soixante-dix dollars (170,00 \$) taxes incluses pour les deux (2) personnes.

**121.04.09 SOUPER-
CONFÉRENCE – L'ENTRAÏDE PASCAL-TACHÉ**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Carmelle Fortin pour assister au souper-conférence de l'Entraide Pascal-Taché au coût de trente-cinq dollars (35,00 \$) taxes incluses.

**122.04.09 ACHAT DE
LUMIÈRES DE RUES**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale adjointe à procéder à l'achat de deux (2) lumières de rue pour être installées dans la Municipalité.

**123.04.09 ACHAT D'ÉQUIPE-
MENTS POUR LE LOCAL DES JEUNES**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de six cent vingt-six dollars et quatre-vingt dix-sept cents (626,97 \$) soit libéré afin de procéder à l'achat de jeux pour le local des jeunes.

**162.05.09 CORPORATION
DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT
ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC –
ADHÉSION 2009**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'adhésion 2009 à la COMBEQ et d'y inscrire M. Jean-Pierre Lévesque, employé de la municipalité, au montant de deux cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (283,97 \$)

**163.05.09 CLUB DE
MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer au Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemin public soit à la Côte de la Montagne (entre M. Marc Pelletier et Mme Manon Pelletier pour prendre la direction de la ligne d'Hydro-Québec).



PROGRAMME OFFICIEL – SAINT-PACÔME

Mardi 23 juin Site de la Station plein air

- 18h30 Souper hot-dogs
- 20h00 Levée du drapeau et discours patriotique
Feu de joie
Spectacles de Gratien Landry et de Ghislain Lavoie

Mercredi 24 juin Site du Centre municipal

- 10h00 Volée de cloches
- 10h00 Défi Marylise Lévesque
Marche de 5 km
Courses de 5 et 10 km
Course de 1 km (enfants)
- 12h00 Dîner (Lasagne et salade César)
Cartes en vente au bureau municipal
- 13h00 Inscription 2009 et animation avec l'équipe du terrain de jeux
Course au trésor et jeu questionnaire « La voix qui porte » !
Tombola (jeux d'adresse et prix de participation)

**Procurez-vous le t-shirt du Défi Marylise-Lévesque
au bureau municipal de Saint-Pacôme.
Les quantités sont limitées !
Le t-shirt est vendu 10,00 \$
Les participants du Défi peuvent se le procurer pour un montant de 7,00 \$.**

Le retour du beau temps!

Avec l'arrivée de l'été revient l'entretien de votre terrain. Voici quelques trucs pour maintenir une belle pelouse de façon écologique.

Aérez le sol au printemps, lorsque le sol est asséché. Cela permet aux racines de respirer et de s'étendre ainsi qu'aux microorganismes qui fournissent une grande part d'engrais aux végétaux de proliférer. Ne ramassez pas les carottes de terre, elles se désagrègeront rapidement et nourriront votre sol.

Fertilisez le sol avec du compost. Il suffit d'en mettre environ 1 cm d'épaisseur puis de passer le râteau. Le compost améliore la structure, l'aération et le pouvoir de rétention d'eau du sol; il équilibre également le pH. De plus, il permet un meilleur enracinement, ce qui rend les végétaux plus résistants aux insectes, aux maladies et à la sécheresse. Il a aussi l'avantage de nourrir les microorganismes qui à leur tour rendent les éléments nutritifs disponibles aux plantes.

Coupez le gazon à une hauteur de 8 cm. Ceci permet à la plante d'avoir une bonne surface exposée à la lumière pour faire la photosynthèse. De plus, le gazon long ombrage le sol, prévenant ainsi la déshydratation et évitant la germination des graines de mauvaises herbes. Par contre, la première et la dernière coupe seront plus courtes, c'est-à-dire à une hauteur de 5 cm, pour stimuler la croissance au printemps et pour éviter que le gazon ne se couche au sol à l'automne.

Pratiquez l'herbicyclage, ce qui veut simplement dire de laisser les rognures de gazon au sol après la tonte. Les microorganismes s'en régaleront, les faisant disparaître rapidement et fourniront ainsi de l'engrais à la pelouse. Cela protégera également le sol contre la sécheresse et réduira le volume des déchets.

Limitez l'arrosage de votre pelouse. Environ 2,5 cm d'eau une fois par semaine est amplement suffisant. Pour savoir la quantité d'eau répandue, mettez un contenant sur le sol et mesurez la hauteur de l'eau à l'intérieur. Vous saurez ainsi quand fermer le robinet. Arrosez, tôt le matin ou le soir et, bien sûr, conformément au règlement d'arrosage de votre municipalité.

Pour plus d'information sur l'entretien écologique des pelouses, consultez notre site web à www.co-eco.org ou rejoignez-nous sur notre ligne info au 418 856-2628.

Du nouveau dans les écocentres du Kamouraska

De nouvelles matières seront acceptées cette année aux écocentres de La Pocatière, de Saint-Pascal et de Saint-Alexandre.

D'abord, un conteneur de matériaux secs sera mis à votre disposition pour vous débarrasser du bardeau d'asphalte, du gypse, du verre plat (vitre et miroir) ainsi que des toilettes et des lavabos. Le coût pour vous départir de ces matières est de 15 \$ pour une remorque de 4' par 8'. Si vous vous débarrassez seulement d'une toilette le prix sera de 3 \$ et de 2 \$ pour un lavabo.

Vous pourrez aussi laisser gratuitement filtres à l'huile, aérosols huileux et plastiques huileux en les amenant aux écocentres de la MRC.

Finalement, les CD et DVD qui ne vous sont plus utiles sont également acceptés sans frais.

Pour plus d'informations visitez notre site au www.co-eco.org ou appelez la ligne info au 418-856-2628.



HISTOIRE PEU BANALE D'UN MOULIN BANAL

(chronique mensuelle)

MERCI – MERCI - MERCI

La Corporation du moulin tient à remercier les bénévoles qui ont prêté main forte lors de la grande corvée printanière samedi le 16 mai. Beaucoup de travail a été abattu ; peinture du mur ouest, pose de fenêtres et réparation du mur est.

Merci aussi pour votre encouragement lors de la vente bénéfice de pizzas. Nous avons vendu 110 pizzas, soit 50 de plus que l'an dernier.

Surveillez la date de notre prochain marché du moulin à l'automne.

Merci encore et n'oubliez pas qu'à tous les samedis matin, il y a corvée au moulin.

Pour nous faire part de vos commentaires, suggestions, questions ou autres, appelez
Réjeanne Hudon au 418-852-1107

La bibliothèque passe à l'heure d'été!

**À partir du 23 juin, la bibliothèque
sera ouverte les mardis de 18 h 30 à
20 h 30 seulement.**

**Le retour à l'horaire régulier se fera
le dimanche 13 septembre à 10 h.**

Pour nous joindre : 418 856-2413 poste 2

**De la part de tous les
bénévoles, passez un bel été!**

Dates à retenir

Juillet 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30			1 Fête du Canada	2	3 Vidanges 2	4
5	6	7 Récupération 1	8 19h30 Ass.gén.ann. Cercle de fermières	9	10 Récupération 2	11
12	13	14 Vidanges 1	15 Cercle de fermières Exposition	16	17 Vidanges 2	18
19	20	21 Récupération 1	22	23	24 Récupération 2	25
26	27	28 Vidanges 1	29	30	31	

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

Pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h00 à 22h00 tout dépendant de votre numéro civique :

Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques **PAIRS**

Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques **IMPAIRS**

ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de juillet 2009

Diane Poirier	1	Jean-Claude Boucher	14	Ginette Hudon	21
Gisèle Lebel	2	Marie Leblanc	18	René Dubé	27
Richard Sirois	5	Janine C. Lavoie	19	Denise Charest	28
Louise Lavoie	7	Marie-Paule Lebel	19	Raynald Lebel	30
Agathe Ouellet	8	Mona Milliard	19		
Georgette Lévesque	10	Suzanne Albert	20		



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 11 août 2009 à midi

Prochaine parution : 19 août 2009